

Comité syndical du 25 juin 2024

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 11 juin 2024, s'est réuni en Comité syndical le mardi 25 juin 2024, dans les locaux du Syndicat mixte et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

Membres titulaires :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	
1	REGION BRETAGNE	PERRIN-SARZIER	STEPHANE	
1	REGION BRETAGNE	TRE-HARDY	JERÔME	
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ALLENO	VINCENT	Pouvoir de C. Orain-Grovalet
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ORAIN-GROVALET	CHRISTINE	Pouvoir à V. Alleno
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	DE CALAN	MAËL	Pouvoir à A. Caro
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	CARO	AMELIE	Pouvoir de M. De Calan
2	DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	COULOMBEL	LUDOVIC	Pouvoir de F. Martin
2	DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	MARTIN	FREDERIC	Pouvoir à L. Coulombel
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LE RAY	PHILIPPE	Pouvoir à Mme Lemoulinier
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LEMOULINIER	SOPHIE	Pouvoir de P. Le Ray
3	BREST METROPOLE	PICHON	RONAN	Pouvoir de F. Bonnard-Le Floc'h
3	BREST METROPOLE	BONNARD - LE FLOC'H	FREDERIQUE	Pouvoir à R. Pichon
3	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	COTTEN	MICHEL	
3	FOUGERES AGGLOMERATION	ERARD	JOSEPH	
3	GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION	KERMORVANT	PATRICE	
3	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LE BARS	YANNICK	
3	LAMBALLE TERRE ET MER	DREZET	CATHERINE	
3	LAMBALLE TERRE ET MER	RUFFET	YVES	
3	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	CHOUPAUX	GWENAEL	
3	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	FEREC	THOMAS	
3	QUIMPERLE COMMUNAUTE	LE ROUX	CHRISTOPHE	
3	REDON AGGLOMERATION	JOUNEAU	LIONEL	
3	SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	JOLLY	CHRISTIAN	
4	BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	ROUX	LAURENCE	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	BUANNIC	JEAN-LOUIS	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	GODEC	DANIEL	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE	COROLLEUR	ANTOINE	

4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	MIOSSEC	GILBERT	
4	COMMUNAUTE LESNEVEN COTE DES LEGENDES	FRANQUES	XAVIER	
4	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	MICHOT	BENOIT	
4	MONTFORT COMMUNAUTE	BRE	YANNICK	
4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	MURET-BAUDOIN	MARIELLE	
4	PONTIVY COMMUNAUTE	POURCHASSE	MICHEL	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER	HUCHET	ANNAÏCK	
5	BROCELIANDE COMMUNAUTE	SAVATIER	FABIENNE	

Membres suppléants :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
3	VITRE COMMUNAUTE	GATEL	BRUNO	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE	BRIANT	JEAN-NOËL	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY	CALVAR	GAËL	

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17h00

Ordre du jour



1. Elections

- Composition du Bureau syndical

2. Comptes administratifs

- Approbation des comptes de gestion / comptes administratifs 2023

3. Projets coopératifs

- Convention KorriGo Multiservices, mon-compte.bzh et mes-services.bzh avec la Région Bretagne
- Convention d'application KorriGo Services avec la Région Bretagne

4. Modernisation des administrations et services numériques

- Convention d'application GIP SIB pour les développements effectués sur la plateforme de services - Avenant n°3
- Réponse à l'appel à projets de l'ANSSI et contribution temporaire pour le Service Prévention Breizh Cyber
- Subvention au Forum des usages coopératifs du numérique 2024

5. Bretagne Très Haut Débit

- Etat d'avancement du projet
- Rapport d'activité 2023 du délégataire de service public
- Réseau Ultra Haut Débit : modifications du catalogue de service

6. Budget

- Budgets supplémentaires 2024
- Refacturation des charges et recettes au budget annexe BTHD
- Refacturation des charges et recettes au budget annexe RUHD

7. Ressources Humaines

- Modifications du tableau des effectifs

8. Modifications statutaires

9. Désignations

- Désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'association AVICCA

- Adoption du procès verbal du Comité syndical du 19 décembre 2023
 - Envoyé le 30 janvier 2024

Après en avoir délibéré, le Procès-verbal du Comité syndical du 19 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Président propose de débiter le comité syndical par l'actualisation de la composition du Bureau syndical suite à la démission de Madame Laurence Roux de son mandat de Vice-Présidente du Syndicat mixte.

1. Election

- Composition du Bureau syndical

Comité syndical du 25 juin 2024

4

Elections

- Suite à la démission de Laurence Roux de son mandat de Vice-Présidente du Syndicat mixte

- **Il est proposé :**

- **D'ACTUALISER** la composition du Bureau syndical comme suit :

Collège n°1 - Région

Loïc CHESNAIS-GIRARD, Président
Stéphane PERRIN, Vice-Président, délégué du Président
Jérôme TRE-HARDY, Vice-Président
Stéphane DE SALLIER-DUPIN

Collège n°2 - Départements

Vincent ALLENO, Vice-Président, Département des Côtes d'Armor
Maël de CALAN, Vice-Président, Département du Finistère
Ludovic COULOMBEL, Vice-Président, Département d'Ille-et-Vilaine
Benoît QUERO, Vice-Président, Département du Morbihan

Collège n°3 - EPCI > 50 000 hab.

Isabelle ASSIH, Vice-Présidente, Quimper Bretagne Occidentale
Joseph ERARD, Fougères Agglomération
Yannick LE BARS, Guingamp Paimpol Agglomération
Patrice KERMORVANT, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération
Thierry ORVEILLON, Dinan Agglomération
Ronan PICHON, Brest Métropole

Collège n°4 - EPCI entre 20 000 et 50 000 hab.

Marielle MURET-BAUDOIN, Vice-Présidente, Pays de Châteaugiron Communauté
Gérard CORRIGNAN, Centre Morbihan Communauté
Bernard LE PORS, Haut-Léon Communauté
Benoît SOHIER, CC Bretagne romantique

Collège n°5 - EPCI < 20 000 hab.

Annaïck HUCHET, Vice-Présidente, CC de Belle-Ile-en-Mer
Georges GALARDON, CC du Kreiz Breizh

Comité syndical du 14 novembre 2023

5

Le Président propose l'arrivée de Madame Marielle MURET-BAUDOIN, Vice-Présidente, Pays de Châteaugiron Communauté au sein du Bureau syndical.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

La liste des membres du bureau est élue à l'unanimité.

Le Président invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter les comptes de gestion / administratifs 2023.



2. Comptes administratifs

- Approbation des comptes de gestion / comptes administratifs 2023

■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2023 : 4,44 M€		
Participations statutaires	1,76 M€	40%
Contributions d'accès aux services + visio	1,30 M€	29%
Divers (remboursement de charges budget annexe...)	0,68 M€	15%
Projets coopératifs	0,53 M€	12%
Recettes d'ordre	0,17 M€	4%

Dépenses de fonctionnement 2023 : 4,35 M€		
Masse salariale	1,88 M€	43%
Bouquet de services	1,00 M€	23%
Dépenses d'ordre	0,67 M€	15%
Frais de structure	0,52 M€	12%
Autres activités	0,28 M€	7%

Résultat de fonctionnement 2023 : + 0,09 M€

■ Section d'investissement

Recettes d'investissement 2023 0,67 M€		
Recettes d'ordre	0,66 M€	99%
Divers	0,01 M€	1%

Dépenses d'investissement 2023 0,66 M€		
Frais de structure + divers	0,20 M€	30%
Dépenses d'ordre	0,17 M€	26%
Bouquet de services 2020-2024	0,13 M€	20%
Projets coopératifs	0,16 M€	24%

Résultat d'investissement 2023 = + 0,01 M€

- Coût complet =
 - Dépenses directes d'investissement et de fonctionnement (développement, hébergement, exploitation, maintenance...) de l'exercice

+

 - Dépenses indirectes (moyens humains et frais de structure) nécessaires au fonctionnement de chaque service et projet sur une année donnée.

- Coût de revient = coût complet d'un service ou d'un projet pour chaque collectivité adhérente / utilisatrice.

	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité	Evolution 2022-2023 (en %)
Bouquet de services Coûts complets	2 383 449,07 €				
Salle des marchés	407 625,44	1 015	401,60 €	385,46 €	+ 3%
Archivage électronique	249 628,93	1 639	152,31 €	152,31 €	+ 3%
Portail opendata	246 540,69	1 707	144,43 €	104,90 €	+ 11%
Accompagnement Cybersécurité	192 946,61	59	3 270,28 €	3 270,28 €	- 40%
Socle	182 960,90	2 476	73,89 €	73,89 €	- 3%
GED Mutualisée	163 990,54	30	5 466,35 €	4 062,02 €	- 37%
Formation - Accompagnement	152 015,31	794	191,46 €	191,46 €	- 45%
Parapheur électronique	143 467,26	572	250,82 €	250,82 €	- 16%
Bus de services	137 767,97	1 927	71,49 €	71,49 €	- 6%
Tiers de télétransmission ACTES	118 952,17	1 744	68,21 €	67,86 €	- 4%
Service d'échange sécurisé de fichiers	109 530,73	217	504,75 €	504,75 €	- 19%
Convocation électronique des élus	103 276,14	387	266,86 €	264,20 €	+ 1%
Tiers de télétransmission PES	103 197,35	1 197	86,21 €	85,89 €	- 4%
Tiers de télétransmission Factures	71 549,03	260	275,19 €	275,19 €	- 20%

Le Président souligne l'intérêt de cette démarche qui permet de comparer le coût de revient des services mutualisés Mégalis à celui proposé par des prestataires privés.

Coûts complets – coûts de revient Services complémentaires + Projets coopératifs



	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité	Evolution 2022-2023 (en %)
Services complémentaires Coûts complets	106 465,49 €				
Conciergerie visioconférence	83 772,19 €	21	3 989,15 €	3 989,15 €	- 16%
Certificats électroniques	22 693,30 €	1 503	15,10 €	15,10 €	+ 157%

	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité	Evolution 2022-2023 (en %)
Projets coopératifs Coûts complets	564 748,11 €				
Autorisations du Droit des Sols	208 044,69 €	488	426,32 €	280,62 €	- 6%
KorriGo Multiservices	178 015,15 €	11	16 183,20€	12 058,59 €	- 2%
QuestGo	178 688,27 €	74	2 414,71 €	1 766,83 €	+ 0%

Comité syndical du 25 juin 2024

11

Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, précise que l'augmentation du coût de revient de l'activité certificats électroniques est principalement liée à l'augmentation du temps passé par l'équipe support pour répondre aux demandes de renouvellement des certificats, 3 ans après les élections municipales.

■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2023 : 0,89 M€		
Recettes d'ordre	0,42 M€	47%
Recettes commerciales	0,35 M€	40%
Convention d'exploitation et de moyens REGION	0,11 M€	13%
Recettes exceptionnelles	0,01 M€	

Dépenses de fonctionnement 2023 : 0,99 M€		
Exploitation du réseau	0,49 M€	50%
Dépenses d'ordre	0,42 M€	42%
Divers (provision et charges exceptionnelles)	0,06 M€	6%
Masse salariale	0,02 M€	2%

Résultat de fonctionnement 2023 : - 0,10 M€

■ Section d'investissement

Recettes d'investissement 2023 : 1,01 M€		
Fonds de sécurisation Région	0,59 M€	58%
Recettes d'ordre	0,42 M€	42%

Dépenses d'investissement 2023 1,36 M€		
Construction du réseau	0,94 M€	69%
Dépenses d'ordre	0,42 M€	31%

Résultat d'investissement 2023 = - 0,35 M€

- Le projet Bretagne Très Haut Débit a des retombées très concrètes sur le territoire breton. Afin de mesurer concrètement l'impact de ce projet pour le territoire, Mégalis Bretagne a missionné un cabinet d'étude, In-France, qui s'est appuyé sur les données financières de 2023 du Syndicat mixte.

Économie

€ Dépenses

268 M€



Dépenses en France

Ensemble des dépenses HT fournisseurs effectuées en France en 2023



Comité syndical du 25 juin 2024

14

L'emploi



Emplois générés

Ensemble des emplois directs, indirects et induits générés en France en 2023.



Emploi direct : désigne les effectifs moyens de l'unité légale en Equivalents Temps Plein sur l'exercice fiscal en question

Emploi indirect : désigne la somme des emplois générés chez les fournisseurs via les dépenses de l'organisme étudié

Emploi induit : désigne la somme des emplois générés par la consommation dans la vie courante des emplois directs et indirects

Comité syndical du 25 juin 2024

15

Fiscalité



Fiscalité générée

Ensemble de la fiscalité directe, indirecte et induite générée en France en 2023.

€ 10 k€
Fiscalité directe

+
€ 6,4 M€
Fiscalité indirecte

+
€ 5 M€
Fiscalité induite

=
€ 11,4 M€
Fiscalité totale



Fiscalité directe : désigne la somme des taxes locales et de l'impôt sur les bénéfices payés par une entreprise.

Fiscalité indirecte : désigne le total de la fiscalité directe générée chez les fournisseurs liée aux dépenses réalisées par l'organisation étudiée.

Fiscalité induite : désigne le total de la fiscalité générée par la consommation dans la vie courante des emplois directs et indirects.

Comité syndical du 25 juin 2024

16

Le Président précise que ces données permettent de mesurer l'impact du projet Bretagne Très Haut Débit sur le territoire et l'économie bretons. Les documents seront transmis aux collectivités pour qu'ils puissent être exploités dans les instances respectives.

Vincent Alleno, délégué titulaire du Département des Côtes d'Armor, salue le travail fourni pour élaborer une vision globale du projet et souligne la pertinence des éléments qui la composent. Il s'interroge sur la part importante de la fiscalité générée en Bretagne.

Sébastien Dekeyser précise que le cabinet prend en compte le siège social des entreprises avec lesquelles le Syndicat mixte travaille ou celui de leur établissement le plus proche.

Vincent Alleno indique que cette lecture permet effectivement de mettre en lumière l'origine majoritairement bretonne des entreprises intervenant sur le projet.

■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2023 : 42,70 M€		
Recettes issues de la DSP	26,62 M€	63%
Recettes d'ordre	5,17 M€	12%
Refacturation (Axione, THDB)	3,54 M€	8%
Subvention exploitation FTTH (2%)	0,92 M€	2%
Divers	6,45 M€	15%

Dépenses de fonctionnement 2023 : 22,86 M€		
Exploitation du réseau FTTH	10,02 M€	44%
Dépenses d'ordre	6,22 M€	27%
Intérêts de la dette	3,88 M€	17%
Masse salariale	2,01 M€	9%
Divers	0,73 M€	3%

Résultat de fonctionnement 2023 : + 19,84 M€

Comité syndical du 25 juin 2024

17

■ Section d'investissement

Recettes investissement 2023 : 215,35 M€		
FSN P1+P2	63,88 M€	13%
Subvention investissement FTTH	59,96 M€	38%
Emprunts	40,00 M€	33%
Recettes d'ordre	37,46 M€	2%
FEDER P1+P3	13,78 M€	13%
Divers	0,27 M€	1%

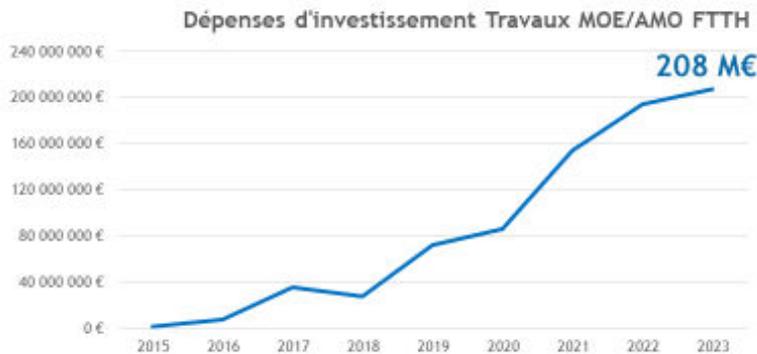
Dépenses investissement 2023 : 266,29 M€		
P2	132,72 M€	50%
P3	59,56 M€	22%
Dépenses d'ordre	36,41 M€	14%
P1T2	15,25 M€	6%
Subventions raccordements	11,03 M€	4%
Remboursement du capital des emprunts	8,99 M€	3%
Divers (Enedis, HBNRO, etc...)	2,33 M€	1%

Résultat d'investissement 2023 : - 50,94 M€

Comité syndical du 25 juin 2024

18

■ Evolution des dépenses de travaux et maîtrise d'œuvre FTTH (2015-2023)



Lionel Jouneau, Délégué titulaire de Redon Agglomération, souligne que la fin du déploiement FttH approche, avec un réseau de qualité. Il s'interroge sur les emprunts souscrits et la date à partir de laquelle les recettes de la DSP auront couvert le remboursement du capital et les intérêts la dette.

Patrick Malfait, Directeur Général, précise que Mégalis a emprunté, la semaine dernière, auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), 60 millions d'euros à taux fixe, pour une mobilisation d'emprunts depuis le début du projet à hauteur de 200 millions d'euros. Il est trop tôt pour déterminer si un emprunt supplémentaire sera nécessaire avant la fin du projet. Le plan de financement a été établi sur la durée de la Délégation de Service Public (DSP) et il est prévu le remboursement quasi-total des emprunts d'ici 2035. A partir de 2035, un retour net pourra être envisagé vers les collectivités qui ont financé le projet.

Amélie Caro, Déléguée titulaire du Département du Finistère, s'interroge, pour le budget principal, sur les services qui ont peu de collectivités utilisatrices (notamment la GED) et dont le coût de revient est conséquent. Des réflexions sont-elles prévues en 2024 pour valoriser ou au contraire envisager un arrêt de ces services ?

Patrick Malfait souligne que le sens de ces tableaux d'analyse des coûts complets est de se positionner sur les services et sur leur coût de revient. Quant à la GED, en 2024, des mesures ont été prises pour réduire le coût du service ; en revanche le nombre d'entités utilisatrices n'augmente pas. Sur le plan de programme 2025-2029, ce service sera donc arrêté.

Le Président quitte la séance et confie la présidence à Ludovic Coulombel, Vice-Président.

Résultat de l'exercice 2023	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent	14 268,47 €	86 134,87 €	100 403,34 €
Déficit			

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2023
Excédent	3 077 913,02 €	0,00 €	100 403,34 €	3 178 316,36 €
Déficit				

■ **Il est proposé :**

- **D'ARRÊTER** et **D'APPROUVER**, le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2023 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRÊTER** et **D'APPROUVER**, le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2023 tel qu'établi par le comptable public comme présenté.

■ **Il est proposé :**

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2023 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	4 351 110,08 €	655 757,76 €	5 006 867,84 €
Recettes	4 437 244,95 €	670 026,23 €	5 107 271,18 €
Résultat n	86 134,87€	14 268,47€	100 403,34€
Résultat reporté de l'exercice n-1	1 380 750,95 €	1 697 162,07 €	3 077 913,02 €
Excédent de clôture à reporter sur n+1	1 466 885,82	1 711 430,54€	3 178 316,36€

Comité syndical du 25 juin 2024

21

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2023 comme ci-dessus.

Résultat de l'exercice 2023	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent		19 839 755,57 €	
Déficit	50 935 651,08 €		31 095 895,51 €

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Excédent	72 789 477,28 €	26 990 770,85 €		14 702 810,92 €
Déficit			31 095 895,51 €	

■ **Il est proposé :**

- D'ARRETER et d'APPROUVER, le compte de gestion du budget annexe BTHD pour l'exercice 2023 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRETER** et **d'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe BTHD pour l'exercice 2023 tel qu'établi par comptable public comme présenté.

■ **Il est proposé :**

- DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion.
- D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe BTHD pour l'exercice 2023 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	22 859 050,94 €	266 289 458,45 €	289 148 509,39 €
Recettes	42 698 806,51 €	215 353 807,37 €	258 052 613,88 €
Résultat n	19 839 755,57€	-50 935 651,08€	-31 095 895,51€
Résultat reporté de l'exercice n-1	7 151 015,28 €	65 638 462,00 €	72 789 477,28 €
Excédent de clôture à reporter sur n+1	26 990 770,85 €	14 702 810,92 €	41 693 581,77 €

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe BTHD pour l'exercice 2023 comme ci-dessus.

Résultat de l'exercice 2023	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent			
Déficit	347 881,60 €	104 829,11 €	452 710,71 €

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Excédent	126 166,88 €	0,00 €		
Déficit			452 710,71 €	326 543,83 €

■ **Il est proposé :**

- **D'ARRETER** et **d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget annexe RUHD pour l'exercice 2023 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRETER** et **d'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe RUHD pour l'exercice 2023 tel qu'établi par comptable public comme présenté.

■ **Il est proposé :**

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion.
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe RUHD pour l'exercice 2023 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	990 462,21 €	1 359 253,07 €	2 349 715,28 €
Recettes	885 633,10 €	1 011 371,47 €	1 897 004,57 €
Résultat n	-104 829,11 €	-347 881,60 €	- 452 710,71 €
Résultat reporté de l'exercice n-1	1 892,78 €	124 274,10 €	126 166,88 €
Excédent de clôture à reporter sur n+1	-102 936,33 €	-223 607,50 €	-326 543,83

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe RUHD pour l'exercice 2023 comme ci-dessus.

Le Président reprend la présidence de séance, et invite Jean-Yves Vern, Directeur du Pôle Gestion des Systèmes d'Information, à présenter l'actualité des projets coopératifs.

3. Projets coopératifs

- Convention KorriGo Multiservices, mon-compte.bzh et mes-services.bzh avec la Région Bretagne
- Convention d'application KorriGo Services avec la Région Bretagne

Convention KorriGo Multiservices, mon-compte.bzh et mes-services.bzh avec la Région

Quelques rappels sur la carte KorriGo

Résultats de l'enquête menée par la Région auprès des usagers de la carte KorriGo début 2023

- La carte KorriGo est connue, largement diffusée et très utilisée
 - 60% des bretons déclarent connaître KorriGo, ne serait-ce que de nom
 - 1 breton sur 4 utilise la carte KorriGo
- La carte KorriGo couvre des usages variés, avec un potentiel confirmé sur le multiservices
 - 20% des usagers l'utilisent sur plusieurs réseaux
 - 1/3 l'utilise sur des services de mobilité (parkings, autopartage...)
 - Sur Rennes Métropole, 30% des utilisateurs KorriGo l'ont utilisé pour au moins un service de la vie quotidienne (piscines, médiathèques, patinoire, restaurants et bibliothèques universitaires, dispositif Sortir!, ...)
 - Au global 13% l'utilisent sur les services de la vie quotidienne, et parmi les autres 75% trouvent pertinent d'utiliser leur carte pour le multiservices.

Mégalis dans le contexte du projet KorriGo

Mégalis est impliqué dans le projet KorriGo depuis mars 2016 à la demande de la Région et de Rennes Métropole.

- Participation aux COPIL, CODIR et COTECH
- Assistance technique, chefferie de projet sur l'ensemble des outils et services :
 - La plateforme multi services (PMS)
 - le référentiel de la totalité des cartes
 - La mise à disposition des états des cartes pour les systèmes billettiques et les services de la vie quotidienne
 - Une centrale d'achat pour l'achat des cartes et étuis
 - Les développements d'un poste d'émission de cartes (PEC) léger et peu coûteux qui a été intégré à la centrale d'achat
 - Les travaux sur l'interopérabilité avec TER (InterBob), Kéolis (fichiers à plat), Sortir! (webservices), ...
- Responsable de l'hébergement au SIB
- Portage des appels d'offre (PMS, PEC, centrale d'achat, développements complémentaires)

Gouvernance des usages de KorriGo proposée

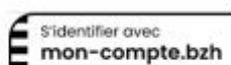
- Le syndicat mixte SRU Bretagne Mobilité sur le domaine des transports
 - Le volet mobilité (transport, billettique, ...)
 - Les services de mobilité (chargement de titres, location de vélos, bornes de recharge, ...)
- Mégalis Bretagne sur la promotion autour du multiservices ou services de la vie quotidienne
 - Les contrôles d'accès (déchèteries en projet sur Rennes Métropole, la Région pour les accès internes)
 - Les services de la petite enfance (crèches), de la vie scolaire (cantines pour les lycées)
 - Les services culturels (billettique en ligne de Sortir!, médiathèques) et sportifs (piscines)
 - Dispositif de création de cartes (PEC)
 - Pour étendre l'usage aux collectivités non organisatrices de mobilité soit 53 EPCI et toutes les communes bretonnes

mon-compte.bzh / mes-services.bzh

- Deux produits :
 - [mes-services.bzh](#), le portail des services publics de Bretagne ;
 - [mon-compte.bzh](#), le compte pour accéder à ces services ;
- Contexte
 - Portails visant à rendre l'action publique en Bretagne plus lisible pour l'utilisateur
 - [mon-compte.bzh](#) a été mis en service en novembre 2022 et la Région le déploie progressivement sur ses services (8 services en ligne dont [korriGo.bzh](#))
 - 82 000 comptes à date sur [mon-compte.bzh](#) avec de nouvelles intégrations prévues
 - Travaux avec une Start-Up rennaise (Anozr Way) sur la santé numérique des données liées à [mon-compte.bzh](#)
 - [mon-compte.bzh](#) a été labellisé « projet reconnu au niveau national » au dernier forum des Interconnectés et a reçu le grand prix des « Cas d'or de la Cybersécurité » en décembre 2023 décerné par un jury de RSSI
 - 532 aides et services sont déjà référencés sur [mes-services.bzh](#)
- Objectif
 - Que le bénéfice pour les usagers soit complet en faisant que le plus grand nombre des collectivités s'engagent dans cette mise en commun

Objectifs de mon-compte.bzh

Il permet à l'utilisateur d'utiliser un [identifiant unique](#) sur les sites partenaires



est compatible avec



- l'utilisateur peut y [stocker](#) ses données personnelles et les mettre à disposition des collectivités partenaires (principe du [Dites-le nous une fois](#))
- Les contraintes actuelles de mise en œuvre de services font que les collectivités
 - ne délivrent leurs services qu'aux usagers qu'ils connaissent
 - demandent à l'utilisateur de [créer des comptes](#)
 - demandent à l'utilisateur de [ressaisir](#) ses informations personnelles
 - et quand un utilisateur modifie une information personnelle, c'est à lui de penser à [signaler ce changement à toutes les administrations](#)
- Dans le contexte des services connectés à [mon-compte.bzh](#)
 - l'utilisateur n'a plus besoin de [se créer un compte](#) dans la collectivité
 - la collectivité [accède aux informations personnelles](#) partagées par l'utilisateur pour [simplifier le parcours usager](#) (enrôlement, instruction, ...)

Objectifs de mes-services.bzh

Constats

- 65% des usagers ne savent pas à quelle collectivité demander tel service
- 30% de non-recours (méconnaissance, complexité...)

Pour ce faire mes-services.bzh

- a pour ambition de rassembler les services publics de toutes les collectivités de Bretagne (aides financières, démarches administratives, ...) pour tous les profils d'usagers (particuliers, entreprises, associations, collectivités)
- permet à l'utilisateur de trouver le service pertinent en partant de ses besoins
- offre à l'utilisateur un portail personnalisable de services en fonction des informations de son profil
- guide l'utilisateur jusqu'à la démarche sur le site de la collectivité compétente

Convention

- Pour créer les conditions d'une adhésion du plus grand nombre des collectivités bretonnes à ces services sur les 2 prochaines années
- Pour procéder au recrutement de 3 ETP en contrat de projet
- Avec un soutien financier de l'ordre de 580k€/an pour la prise en charge de la masse salariale, des frais de structure associés et les achats de prestations
- Qui prévoit la mise en place d'une gouvernance sur la base de :
 - Comité de pilotage avec les élus des collectivités impliquées dans les projets. Il sera présidé par un élu du Syndicat Mixte, Jérôme TRE-HARDY
 - Comité technique avec les responsables techniques des collectivités impliquées

Cette convention sera effective au 1^{er} septembre 2024

- Il est proposé :
 - D'APPROUVER les termes de la convention KorriGo Multiservices, mon-compte.bzh et mes-services.bzh avec la Région Bretagne ;
 - D'AUTORISER le Président à signer la convention.

Jérôme Tré-Hardy, délégué titulaire de la Région Bretagne, rappelle que cette proposition permet de travailler collectivement au service des citoyens et autour de la lisibilité de l'action publique. L'actif de KorriGo Multi-Services est fort, et il est important qu'un portage politique soit mis en place sur ce sujet, en connexion avec la création du prochain Syndicat Mixte Bretagne mobilités.

Amélie Caro, déléguée titulaire du Département du Finistère, fait remarquer le manque de visibilité financière du projet mon compte / mes-services.bzh après les deux années de soutien de la Région. Elle se dit sceptique sur l'intérêt et la réussite du projet, notamment sur le caractère redondant avec d'autres plateformes existantes.

Le Président rappelle que l'objectif principal est de simplifier l'accès des citoyens bretons aux services publics qu'ils soient régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux. Aujourd'hui, 80 000 comptes existent sur mon-compte.bzh, il y a une certaine appétence pour ce type d'outils. Simplifier les inscriptions à la cantine du collège ou du lycée pour les familles, l'accès aux salles communales, aux parkings vélo, aux crèches... en utilisant un identifiant et un mot de passe uniques est susceptible de simplifier considérablement la vie des citoyens. La Région assume son engagement financier sur les deux prochaines années. Si le succès n'est pas au rendez-vous, le comité syndical avisera sur la suite à donner à cet outil.

Vincent Alleno, délégué titulaire du Département des Côtes d'Armor, entend les questionnements de Mme Caro, mais souligne que les possibilités offertes par ce type d'outils ne sont pas encore toutes connues. Les collectivités s'efforcent de développer des plateformes de services, et il y a un enjeu majeur à l'interopérabilité entre ces plateformes. C'est un pari sur l'avenir pour nos concitoyens dans nos territoires.

Gaël Calvar, délégué suppléant à la Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay, regrette que sur ces usages, les éditeurs de logiciels métiers ne jouent pas le jeu. Ces derniers obligent les collectivités soit à engager des surcoûts pour mettre en place ce type de services unifié, soit à mettre plusieurs cartes en service, pour la piscine, la déchetterie et les transports en commun.

Le Président indique que lorsque la Région Bretagne a décidé d'utiliser la carte KorriGo pour l'accès à ses salles sur l'ensemble du territoire et aux cantines des 140 lycées publics, les éditeurs ont été obligés de répondre favorablement. Ainsi si Mégalis Bretagne, au nom des 60 EPCI de Bretagne, impose ses exigences aux éditeurs, ce sera plus facile que si chaque EPCI le fait individuellement.

Marielle Muret-Baudoin, déléguée titulaire de Pays de Châteaugiron Communauté, prolonge ce qui vient d'être partagé. Dans les communes, les élus sont démunis face à tous les éditeurs, face à la complexité de tous les logiciels qui sont proposés et effectivement les collectivités achètent des solutions qui ne sont pas maîtrisées. Le fait de se regrouper permettra de parler d'une voix commune au niveau de la Bretagne. Madame Muret-Baudoin ne doute pas que ce projet fonctionnera et constituera un avantage pour la Bretagne.

L'autre avantage des outils que propose Mégalis est que les données qui transitent sont gérées au service de l'intérêt général, contrairement à d'autres éditeurs.

Ronan Pichon, Délégué titulaire de Brest Métropole, souligne que l'enjeu est effectivement la maîtrise des données. Celles qui correspondent aux usages et services déployés sur les territoires peuvent aussi être utiles pour les collectivités.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention KorriGo Multiservices, mon-compte.bzh et mes-services.bzh avec la Région Bretagne ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention.

Le Président invite Jean-Yves Vern, Directeur du Pôle Gestion des Systèmes d'Information, à présenter la convention d'application 2024 pour KorriGo Services.

Projets coopératifs Convention d'application KorriGo Services avec la Région Bretagne



- Une convention d'application doit être validée et signée entre la Région et le Syndicat mixte tous les ans. Cette convention a pour objet de faire le bilan financier de l'année précédente, de définir les missions confiées à Mégalis Bretagne pour l'année concernée et de préciser le budget prévisionnel associé.

- Bilan financier 2023

Montant Prévisionnel	Montant réalisé
223 596 €	191 010,33 €

- Prévisionnel 2024 avec des missions et effectifs similaires à ceux de 2023 :

	2024 (estimation)
Moyens Humains	52 716 €
Frais de structure	32 445 €
Achats de prestations	147 220 €
TOTAL	232 381 €

- **Il est proposé :**

- D'APPROUVER** les termes de la convention d'application KorriGo Services 2024 avec la Région Bretagne
- D'AUTORISER** le Président à signer la convention

Comité syndical du 25 juin 2024

34

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention KorriGo Services 2024 avec la Région Bretagne ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention.

Le Président invite Muriel Chabert, Directrice Modernisation des Administrations et Services Numériques, à présenter l'actualité des services numériques mutualisés.



4. Modernisation des administrations et services numériques

- Convention d'application GIP SIB pour les développements effectués sur la plateforme de services - Avenant n°3
- Réponse à l'appel à projets de l'ANSSI et contribution temporaire pour le Service Prévention Breizh Cyber
- Subvention au Forum des usages coopératifs du numérique 2024

- Dans le cadre de la préparation du plan de programme 2025-2029, il est proposé de mettre en place les évolutions suivantes avec notre partenaire le GIP SIB :

- l'installation d'une **plateforme e-learning Chamilo**
- la mise en place d'un outil de **partage et de collaboration Nextcloud**
- La mise à disposition d'une copie des bases de données des services de la plate-forme
- L'intégration dans les processus d'exploitation et de maintenance du socle d'identités, de l'outil de provisioning de Libriciel
- la mise à disposition d'environnements pour **l'outil Opensignature**.

- **Il est proposé :**

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°3 à la convention d'application avec le GIP SIB pour les développements effectués sur la plateforme de services Mégalis Bretagne.

Comité syndical du 25 juin 2024

36

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Le Président à signer l'avenant n°3 à la convention d'application avec le GIP SIB pour les développements effectués sur la plateforme de services Mégalis Bretagne.

Réponse à l'appel à projets de l'ANSSI et contribution pour le service complémentaire Breizh Cyber

- Via un appel à projets de l'ANSSI, financement possible des services complémentaires Breizh Cyber.
- Dès lors, pour tout bon de commande signé et retourné d'ici au 19 juillet 2024, une remise de 50% sera appliquée et valable pendant la durée du bon de commande.
- Les contributions financières proposées sont donc les suivantes :

		Typologie d'entités					
		Communes (en no d'habitants)	de 3 501 à 10 000	de 10 001 à 20 000	> 20 000	> 150 000 + CD + Région	
		EPCI (en no d'habitants)	<= 20 000	de 20 001 à 50 000	de 50 001 à 150 000	de 500 à 999 agents	> 1 000 agents
		Autres entités (en nb d'agents ^(*))	< 50 agents	de 50 à 99 agents	de 100 à 199 agents	de 200 à 499 agents	> 1 000 agents
Coût annuel (HT)	TRIAD Pack de base SANS analyse de fichiers	425 €	600 €	1 050 €	2 150 €	4 250 €	sur devis
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	KWARTET Pack complet AVEC analyse de fichiers	600 €	1 050 €	1 700 €	3 200 €	6 000 €	sur devis
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(*) Par « nb d'agents », il faut comprendre les agents ayant un compte actif sur le système d'information de l'entité

Comité syndical du 25 juin 2024

37

Réponse à l'appel à projets de l'ANSSI et contribution pour le service complémentaire Breizh Cyber

■ Il est proposé :

- D'AUTORISER le Président à solliciter le financement de l'ANSSI dans le cadre de l'appel à projets France 2030 ;
- D'APPROUVER la remise de 50% sur le prix des services complémentaires « Services Breizh Cyber » pour tout bon de commande signé et retourné d'ici au 19 juillet 2024.

Comité syndical du 25 juin 2024

38

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter le financement de l'ANSSI dans le cadre de l'appel à projets France 2030 ;
- **D'APPROUVER** la remise de 50% sur le prix des services complémentaires « Services Breizh Cyber » pour tout bon de commande signé et retourné d'ici au 19 juillet 2024.

Subvention au Forum des usages coopératifs du numérique 2024



- Mégalis Bretagne est partenaire depuis de nombreuses années du Forum des usages coopératifs du numérique, qui se réunit traditionnellement tous les deux ans à Brest. L'édition 2024 est prévue d'être organisée du 2 au 4 juillet 2024 à l'Université de Bretagne Occidentale, à l'initiative de la Ville de Brest.
- Le Syndicat mixte a prévu d'apporter son soutien à cette initiative en 2024 à hauteur de 2 500 €.
- **Il est proposé :**
 - D'APPROUVER** le vote de la subvention à la ville de Brest, organisatrice du Forum ;
 - D'AUTORISER** à engager la participation du Syndicat mixte à hauteur d'un montant plafond de 2 500 € TTC.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le vote de la subvention à la ville de Brest, organisatrice du Forum ;
- **D'AUTORISER** à engager la participation du Syndicat mixte à hauteur d'un montant plafond de 2 500 € TTC.

Le Président invite Thomas Renault, Directeur du Projet Bretagne Très Haut Débit, à présenter l'actualité du projet BTHD.



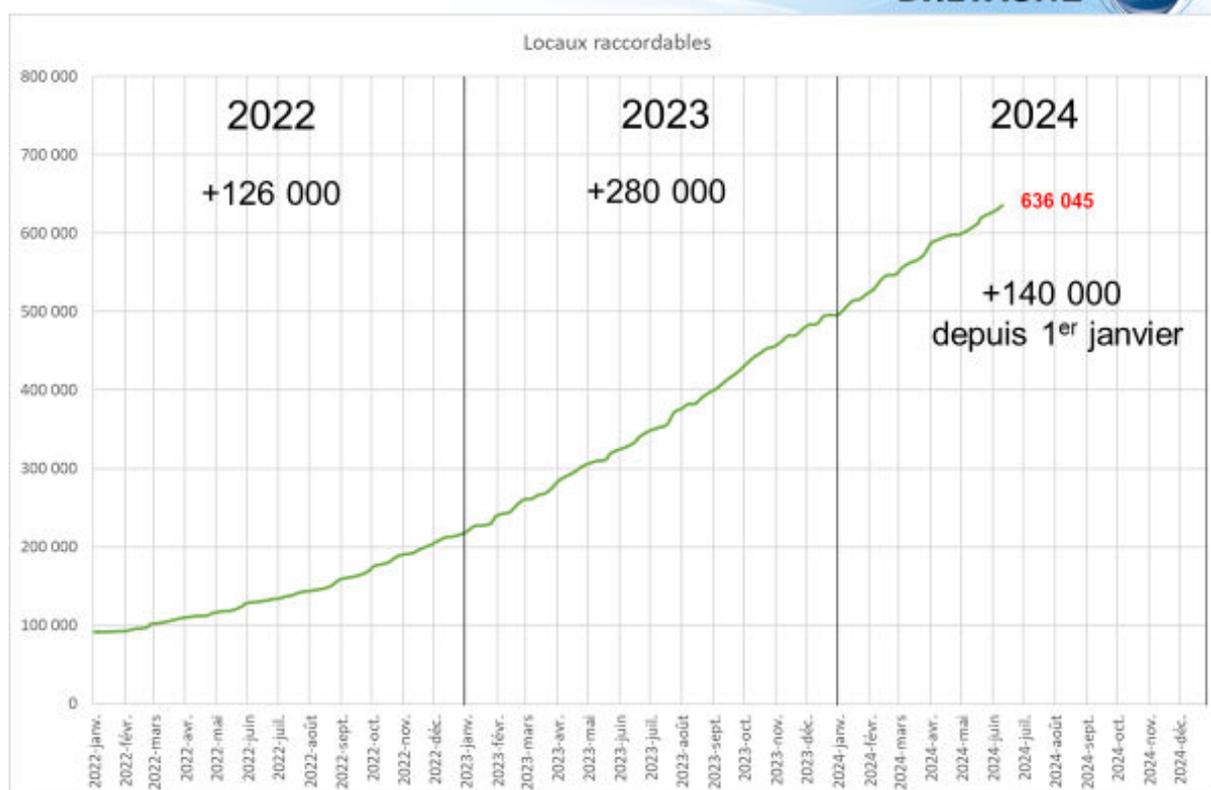
5. Bretagne Très Haut Débit

- Etat d'avancement du projet
- Rapport d'activité 2023 du délégataire de service public
- Réseau Ultra Haut Débit : modifications du catalogue de service

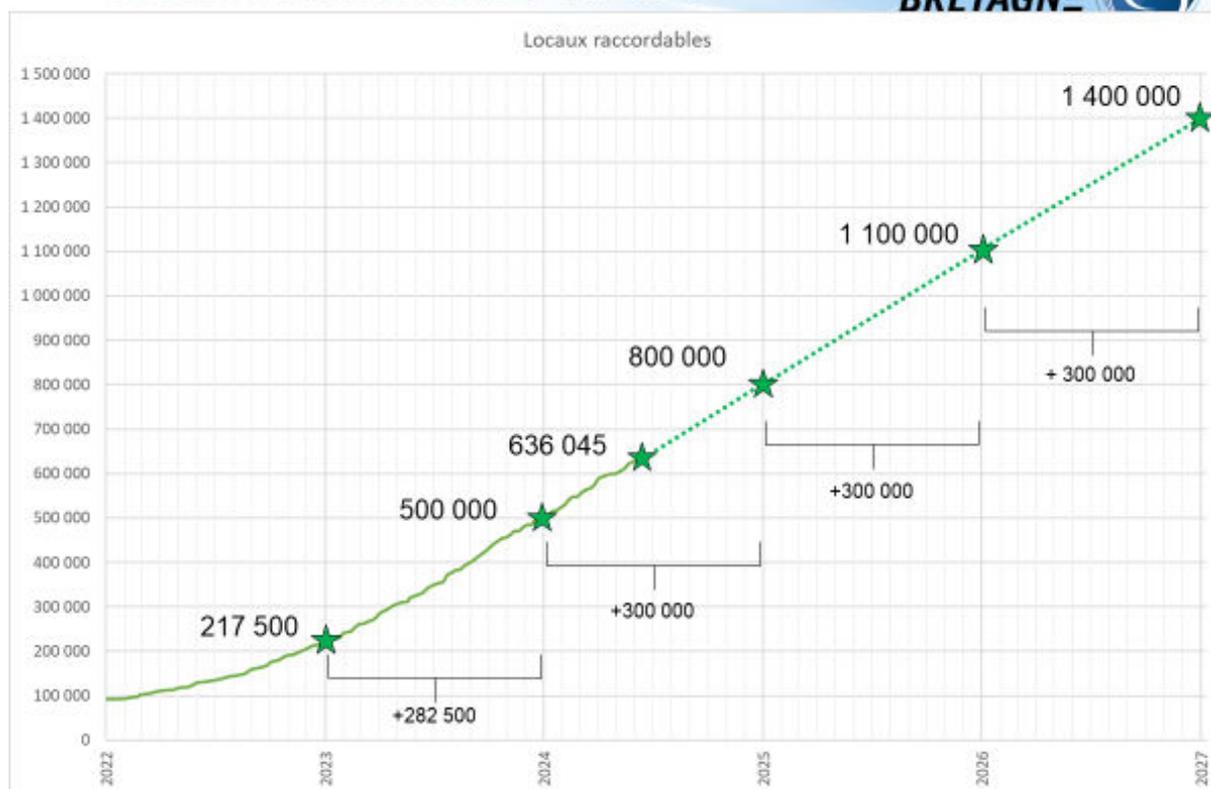
Comité syndical du 25 juin 2024

40

Avancement du projet



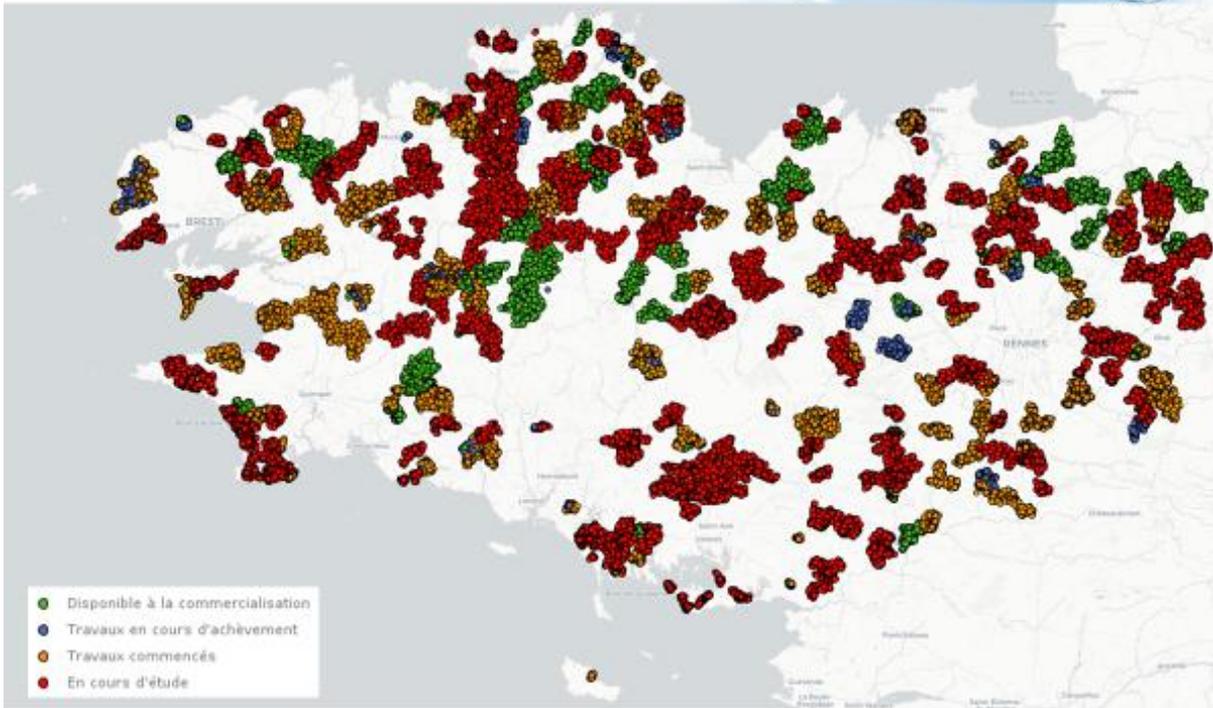
Projection des raccordables sur la base de 25 000 locaux raccordables par mois



Avancement du projet

- Sur la phase 1 : les travaux sont terminés
- Sur la phase 2 - en cours de finalisation
 - Axione indique avoir construit 474 000 locaux sur les 481 000 à construire, manque principalement Belle-Île-en-Mer groupée avec phase 3 (3500 locaux), les zones retardées par les tempêtes et les complétudes
 - 452 000 locaux demandés en réception
- De nombreuses livraisons pour réception sont prévues sur juillet et aout
- Sur la phase 3
 - 185 000 locaux construits sur les 655 000 prévus au contrat (28%), 124 000 locaux demandés en réception
 - 66% des études projet et 50% des études d'exécution validées
 - Rythme de production en phase avec les objectifs de fin 2026

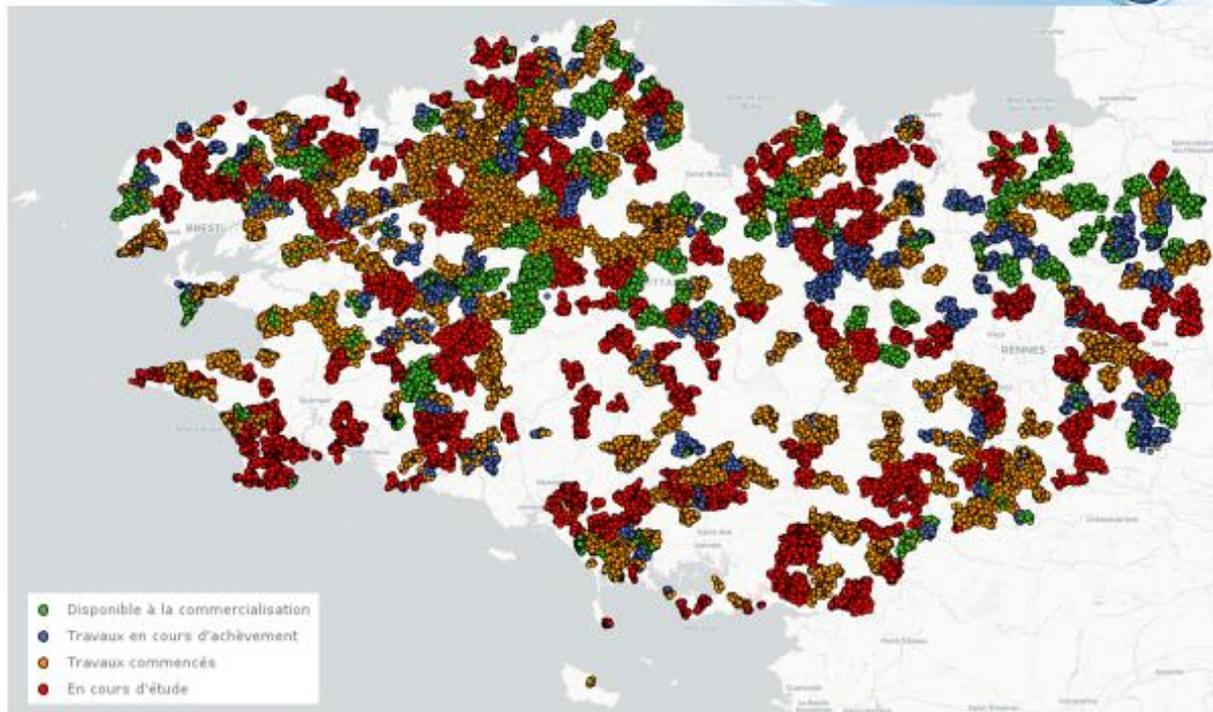
Bretagne Très Haut Débit Avancement juin 2021



Comité syndical du 25 juin 2024

44

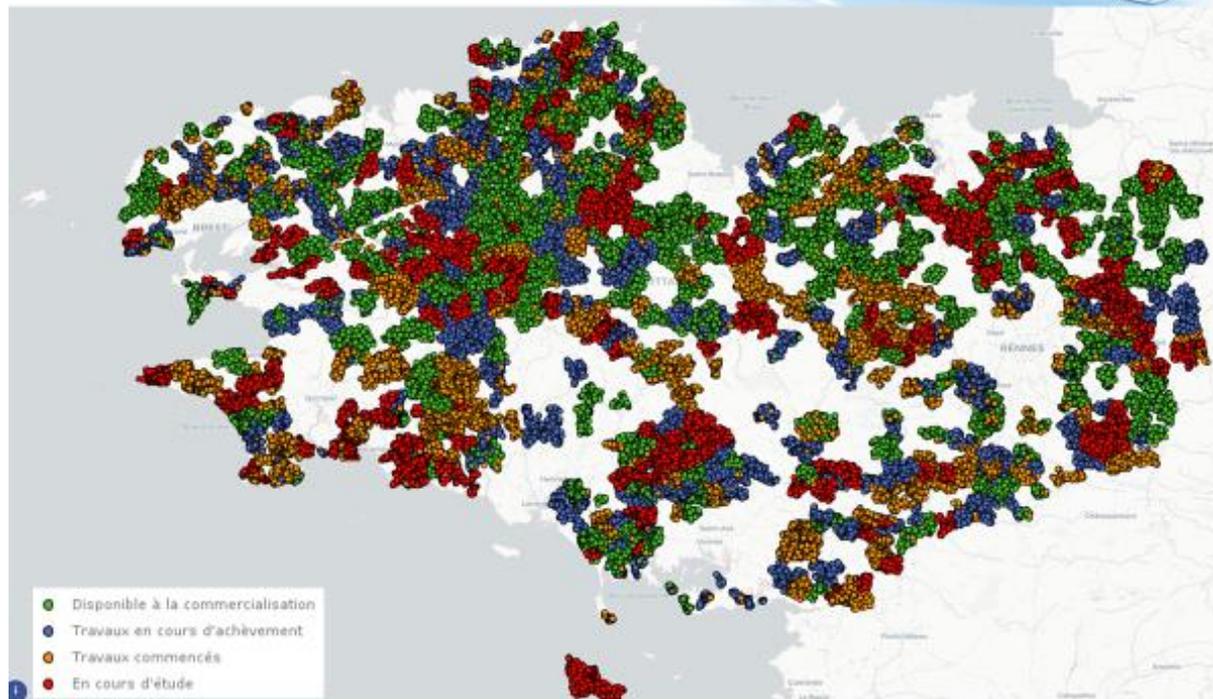
Bretagne Très Haut Débit Avancement juin 2022



Comité syndical du 25 juin 2024

45

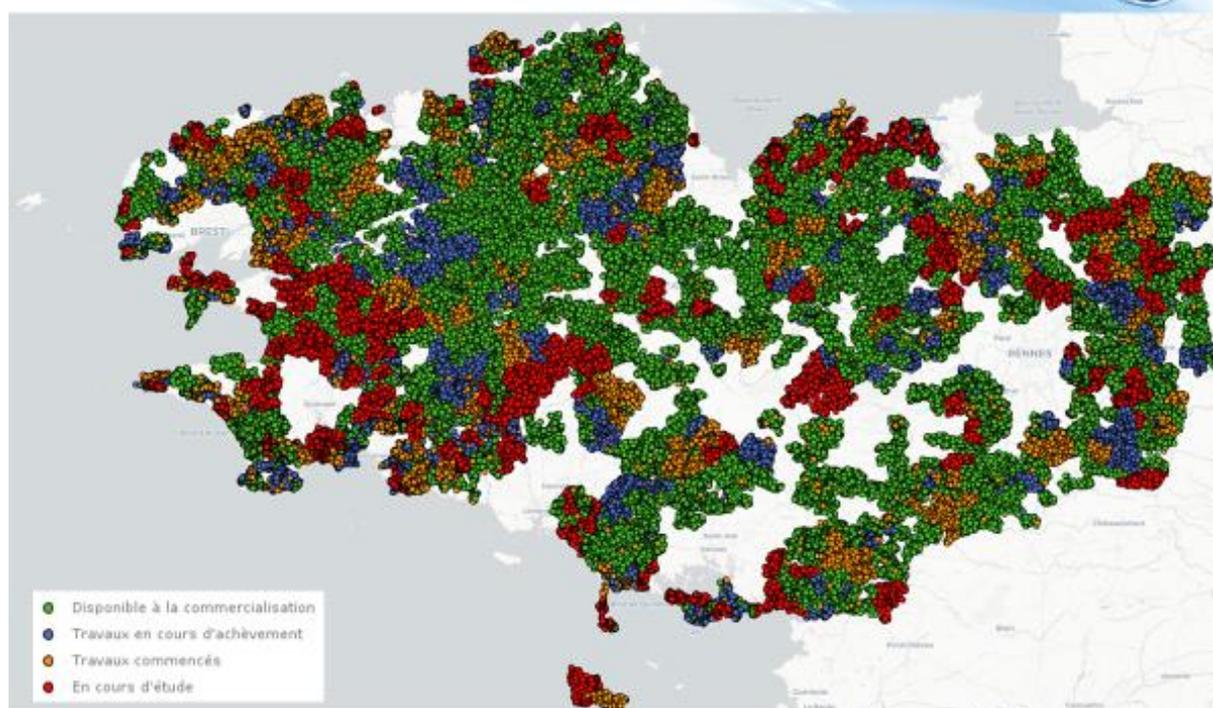
Bretagne Très Haut Débit Avancement juin 2023



Comité syndical du 25 juin 2024

46

Bretagne Très Haut Débit Avancement juin 2024



Comité syndical du 25 juin 2024

47

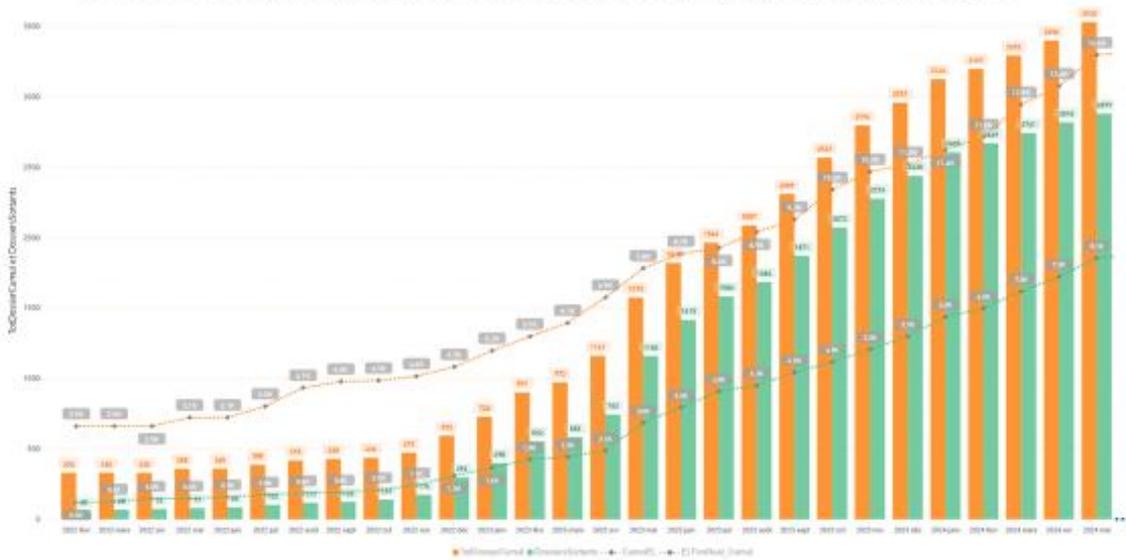
- Les tempêtes de cet hiver ont touché plusieurs catégories de zones :
 - Les zones déjà commercialisées
 - Réparation par les équipes d'Orange au fur et à mesure pour le compte de THDB
 - Réparations terminées pour les signalements 2023
 - Les zones livrées mais pas encore commercialisées (~ 140 zones)
 - Zones de la phase 1 ou phase 2 déjà réceptionnées mais dont les réserves ne sont pas encore levées ou le processus d'injection/commercialisation n'était pas terminé ou lancé
 - Réparations en cours de finalisation, fin prévue cet été.
 - Les zones de la phase 2 terminées mais pas encore livrées
 - Réparations sont effectuées par Axione et seront terminées fin juin
 - Les zones de la phase 3 qu'Axione devait commencer à déployer
 - Réparations des poteaux par Orange effectuées

- Etudes environnementales en cours en prévision de la pose des câbles sous-marins entre le continent et les îles de Batz et Bréhat
 - Etudes environnementales en cours
 - Pose des câbles sous marins envisagée au plus tôt à l'automne 2025
- Expérimentation d'une liaison hertzienne entre l'île de Molène et le continent
 - Etudes techniques en cours, début des tests en septembre ou octobre
 - Raccordement en fibre optique de la mairie et de la Poste
 - Durée de de l'expérimentation jusqu'à l'été 2025
- Lancement en fin d'année d'une procédure globale pour Ouessant, Molène, Sein, Houat et Hoëdic
 - Construction, exploitation et commercialisation d'un réseau FttH et des liaisons hertziennes

Extensions Données au premier juin 2024



- Un rythme de réalisation des extensions stabilisé (~ 65 dossiers/mois) mais une vitesse d'exécution encore trop peu rapide pour assurer notamment le raccordement des immeubles neufs. Au total 2 879 dossiers réalisés.
- Environ 450 locaux réalisés en travaux d'extension par mois, 8100 locaux au total.

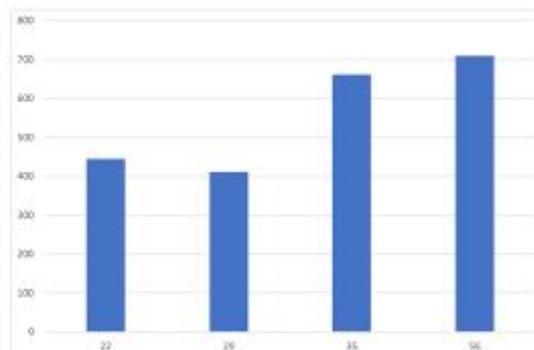
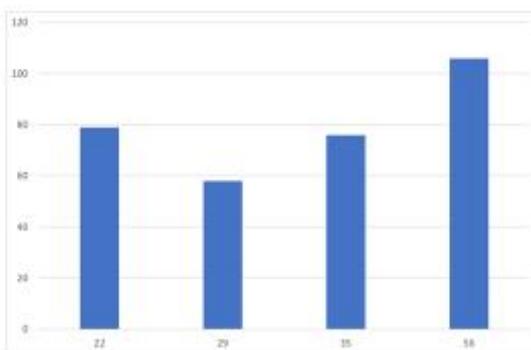


Extensions : évolution depuis le 1^{er} janvier par département



Nombre de dossiers avec travaux

Nombre de locaux avec travaux



Avancement des zones conventionnées (AMII)

Au 24 juin 2024

Étiquettes de lignes	Somme de Logements cibles	Somme de Logements raccordables	Somme de Raccordables/Cibles
17			
☐ Côtes d'Armor	101524	95038	93,6%
☐ CA Guingamp-Paimpol Agglomération de l'Armor à l'Argoat	6319	5698	90,2%
☐ CA Lannion-Trégor Communauté	15334	14849	96,8%
☐ CA Saint-Brieuc Armor Agglomération	79671	74491	93,3%
Finistère			
☐ Brest Métropole	139909	132813	94,9%
☐ CA Concarneau Comouaille Agglomération	16912	16525	97,7%
☐ CA Morlaix Communauté	15131	14270	94,3%
☐ CA Quimper Bretagne Occidentale	65317	57109	87,4%
☐ CC Douarnenez Communauté	11574	11194	96,7%
Ile et Vilaine			
☐ CA du Pays de Saint Malo	73537	64696	88,0%
☐ CA Fougères Agglomération	15874	14102	88,8%
☐ CA Vitré Communauté	13388	11853	88,5%
☐ Rennes Métropole	313981	294698	93,9%
Morbihan			
☐ CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	94920	88295	93,0%
☐ CA Lorient Agglomération	132119	120654	91,3%
☐ CA de la Presqu'île de Guérande - Atlantique	7311	6957	95,2%
Total général	1001497	928204	92,7%

+ 1,4%
20/6/23

Comité syndical du 25 juin 2024

52

Zones AMII

- L'ARCEP a prononcé le 28 mai des mises en demeure à l'encontre d'Orange et de XpFibre (groupe SFR) de respecter l'obligation réglementaire de complétude des déploiements FttH
 - ☐ Orange : environ 560 000 locaux non raccordables sur un total d'environ 2,97 millions de locaux recensés
 - ☐ XpFibre : 53 000 locaux non raccordables sur un total d'environ 340 000 locaux recensés

Comité syndical du 25 juin 2024

53

Le Président invite Yann UGUEN, Responsable des services opérateurs, à présenter le rapport d'activité 2023 du délégataire.

Rapport d'activité 2023 DSP Sommaire



- I- Vérification du respect des règles en matière de Rapport d'activité
- II- Volet technique
 - A- Rappel des missions du délégataire
 - B- Organisation de l'exploitation
 - C- État d'avancement du réseau
 - D- Inventaire des biens de la délégation de service public
 - E- Exploitation du réseau
 - F- Système d'Informations
 - G- Evolution du réseau
 - H- Contrôle général de la DSP
- III- Volet commercial
 - A- Actions commerciales
 - B- Évolutions de la convention
 - C- Bilan commercial de l'exercice
 - D- Objectifs et plans d'actions pour la période suivante
- IV- Volet financier

- Le délégataire indique dans son rapport l'absence d'évolution majeure concernant l'organisation de THD Bretagne,
- **Le délégant indique que l'organisation a pu être modifiée et qu'il serait souhaitable de préciser et mettre à jour l'organigramme. Le délégant indique que la gestion des tickets et sollicitations a pu s'améliorer même si elle n'est pas encore satisfaisante.**
- Le délégataire a poursuivi le renforcement des moyens et effectifs mobilisés sur le projet de la part du partenaire Orange SA (OSA). Le délégataire dénombre désormais une centaine d'Equivalents Temps Plein dédiés au réseau exploité, auxquels s'ajoutent les ressources mutualisées d'Orange SA, qui vont travailler sur les différentes opérations nécessaires (enfouissements, extensions, S.A.V, etc.)
- **Le délégant a pu constater une montée en puissance des équipes au niveau du partenaire industriel du délégataire. Il est à noter cependant que la compréhension de l'organisation n'est pas toujours très lisible compte-tenu de la mutualisation des ressources au niveau de OSA entre le réseau cuivre, la zone privée et la zone RIP.**

55

- La construction du réseau est à la charge du syndicat mixte. Mégalis Bretagne a confié à la société Orange le soin d'exploiter et de commercialiser, pendant une durée de 17 ans, le réseau de fibres optiques breton. Suite à la signature de l'avenant 4, la durée du contrat court désormais sur 20 ans.
- Fin 2023, le nombre de prises raccordables est de 496 023 (+ 278 505 nouveaux logements raccordables par rapport à l'exercice précédent, soit une évolution de 128%). Le delta est de 302 724 prises par rapport au business plan contractuel (Avenant 4).

	2021	2022	2023
Logements raccordables réels	91 576	217 518	496 023
Nouveaux logements raccordables réels	17 351	125 942	278 505
Logements raccordables contractuels	463 436	641 266	798 747
Nouveaux logements raccordables contractuels	209 528	177 830	157 481

56

II- Volet technique

E- Exploitation du réseau

1 – Contrôle et réception du réseau



- 2 618 DPR (Dossiers préalables à la réception) traités en 2023 vs 1 784 en 2022 (+47% d'augmentation)
- 1 831 DLR (Dossiers de levée de réserves) traités en 2023 vs 1 038 en 2022 (+76% d'augmentation)
- **Le délégrant souligne la montée en charge des activités de contrôle, de réception et d'intégration**

57

II- Volet technique

E- Exploitation du réseau

2 – Traitement des incidents



- Le délégataire informe que l'année 2023 montrait une activité d'exploitation particulièrement favorable avec des indicateurs bien orientés jusqu'à fin octobre (cf. graphiques ci-dessous) puis elle a été marquée par une tempête majeure « CIARAN », d'une intensité inédite, qui est passée sur la Bretagne dans la nuit du 01 au 02 novembre.
- Sur la période janvier à octobre 2023 :
 - 759 tickets ont été clos dont 356 sont restés ouverts +10 jours ; le seuil de 5% = 64
 - Soit 480 tickets de plus de 10 jours au-delà du seuil de 5 %
- Sur la période janvier à octobre 2023 :
 - 759 tickets ont été clos dont 92 sont restés ouverts +30 jours
- **Le délégrant considère que la période de force majeure s'entend pour les tickets d'incident créés entre le 1er novembre et le 15 décembre pour les départements 35 et 56, et créés jusqu'au 31 décembre pour les départements 22 et 29.**
- Dans la liste fournie, le délégrant ne retrouve pas le même nombre de tickets. 1039 tickets ont été clos dont 480 sont restés ouverts + de 10 jours et 131 + de 30 jours hors période de force majeure. 974 ont été clos dans la période de force majeure.

58

- Le délégataire ne mentionne pas dans son rapport la pénalité de service.
- Le montant des pénalités est de 500€ par ticket d'incident resté en état ouvert plus de 10 jours à partir d'un seuil de 5% à compter de la 4e année (correspondant dans ce cas à 24 tickets d'incidents). La pénalité due est donc calculée sur la base de 456 (480 moins 24) tickets d'incidents à savoir en 2023 : $456 * 500€ = 228\ 000\ €$.
- Le montant des pénalités par ticket d'incident resté en état ouvert plus de 30 jours, plus 200 € par jour au-delà des 30 jours (avec un montant maximal de 5 000€). La pénalité due est donc calculée sur la base de 131 tickets d'incidents à savoir en 2023 : $131 * 500€ = 65\ 500€$. Et le nombre de jours cumulés au-delà des 30 jours coûtant 200 € par jour est de : 6 892 jours dont nous retirons $131 * 30$ jours soit un total de 3 930 jours, soit une pénalité d'un montant de $3\ 930 * 200€ = 786\ 000€$ mais ce montant dépasse le plafond de 5 000€ donc nous garderons le montant de 5 000 €. Soit au total $65\ 500€ + 5\ 000€ = 70\ 500\ €$.

- Lors de la CCSPL du 11 juin, il a été proposé de mettre en œuvre des indicateurs mensuels sur le taux d'incidentologie et le taux de disponibilité par département

- 4 - Taux d'occupation du réseau
 - Le délégataire n'a fourni aucune information concernant le taux d'occupation du réseau. Pour le prochain rapport annuel, il serait intéressant que THD fournisse ces informations. Cette demande avait déjà été formulée lors des précédents rapports d'audit.
 - Ce taux se calcule de la manière suivante : Nombre de prises commercialisées / (nombre de fibres utiles + nombres de fibres de réserves).
 - **Cette demande avait déjà été formulée lors des précédents rapports d'audit. Ce sujet ne semble pas préoccupant à date.**

- 5 - Disponibilité du réseau
 - Le taux de disponibilité du réseau correspond au rapport entre le temps cumulé des pannes des clients et le temps total cumulé des durées d'abonnements
 - Le taux Global de disponibilité du réseau pour la période janvier à octobre est de 99,9610% (99,9721% en 2022).
 - **Le délégataire n'a pas fourni les éléments de calcul de la disponibilité du réseau.**

Amélie Caro, Déléguée titulaire du Département du Finistère, aimerait avoir plus de visibilité sur les tickets d'incidents. Elle souhaiterait, comme évoqué lors de la CCSPL, la mise place d'indicateurs mensuels qui présenteraient les incidents d'exploitation et leur résolution et s'interroge sur l'applicabilité des pénalités au regard notamment du plafond figurant dans la convention de DSP, qui est favorable au délégataire et trouverait pertinent de retravailler les pénalités.

Jean-Louis Buannic, délégué titulaire de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud, se rallie aux propos de Madame Caro, et rappelle qu'il avait déjà évoqué la nécessité d'appliquer des pénalités en cas de non-respect du contrat. Par ailleurs, si l'on examine les courbes des déploiements, le décrochage du Finistère a commencé bien avant la tempête Ciaran, qui ne peut donc pas être tenue seule responsable de cette situation. Il y a une attention particulière à porter sur l'extrémité ouest de la Bretagne.

Le Président ne nie pas le décrochage du Finistère ; la tempête l'a accentué. L'attention sur l'extrémité ouest de la Bretagne est constante, d'abord parce que, depuis la tempête, des équipes du Morbihan et des Côtes-d'Armor ont été transférées vers le Finistère. Et il y a le déploiement de la fibre optique sur les îles du Finistère, qui sera financé par la solidarité de toute la Bretagne. Comme le Président a pu l'écrire récemment au Président du Département du Finistère, les déploiements seront terminés en Finistère comme pour le reste de la Bretagne fin 2026.

II- Volet technique

E- Exploitation du réseau

9 - Extensions



- La priorisation des extensions BTHD associée à un renforcement des ressources et à un plan d'action spécifique lancé fin 2022 avec l'UCI Ouest (entité opérationnelle locale de notre partenaire industriel Orange SA) ont permis d'augmenter la capacité de production en 2023
 - des études : à partir d'avril un rythme d'environ 70 études/mois a pu être tenu
 - et des travaux : tel que le montre le tableau ci-dessous : 423 dossiers pour 2251 logements rendus éligibles (versus 163 pour 1098 logements en 2022)
 - l'outil de pilotage ainsi que l'accès Extranet associés ont été enrichis, afin d'améliorer la qualification, le suivi et le pilotage des dossiers
 - le suivi départemental s'est renforcé au plus proche des équipes terrain de Mégalis Bretagne, avec la nomination de 4 chargés d'affaire référents



- Le délégué s'interroge sur l'intégration et la mise à jour du patrimoine avec les extensions réalisées.

III- Volet commercial

A- Actions commerciales



- A l'échelle nationale :
 - Le compte-rendu 2023 fourni par le délégataire ne fait apparaître aucune action commerciale menée au niveau national.
- A l'échelle locale
 - Des comités de pilotage locaux mensuels ont été mis en place avec les FAI nationaux
 - THD Bretagne a organisé 3 campagnes de communication en 2023 :
 - 1. Campagne de communication « Evidence 1 » - Hiver 2023 :
 - 2. Campagne de communication avec ODR (Offre De Remboursement) en mai 2023 :
 - 3. Campagne de communication « Evidence 2 » + Jeu concours en Octobre 2023 :
 - Les forums commerciaux organisés par THD Bretagne ont également connu un beau succès
- Le délégant souligne l'effort d'animation commerciale du délégataire sur l'année 2023

62

IV- Volet financier



- Le bilan financier de l'exercice 2023 est bon.
- Un EBE supérieur de **25 946 k€** par rapport à l'exercice de l'année 2022, s'établit désormais à **71 163 k€**. Ceci est lié à une forte hausse des recettes d'exploitation sur la période qui ont augmenté de **71 202 k€ (+100%)**. Plus précisément, les recettes FTTH d'affermage ont augmenté de **70 775 k€** pour s'établir à **141 840 k€ (+100%)**. Mais cette hausse des recettes d'exploitation a été combinée à la hausse des charges d'exploitation de **45 256 k€ (+172%)** ;
- Un Résultat d'Exploitation en légère hausse de **1 574 k€** par rapport à l'exercice 2022. Toutefois, l'estimation pour les redevances variables a augmenté de **20 391 k€** sur l'exploitation. Le résultat d'exploitation s'établit donc à **28 626 k€** à la fin de l'exercice.
- Un Résultat net en légère hausse de **1 630 k€** par rapport à l'exercice 2022. Le résultat net de l'exercice 2023 s'établit à **22 488 k€**.

65

- 1 - FTTH Grand public
 - Le taux de pénétration du réseau a commencé par baisser avec l'arrivée massive de nouvelles prises raccordables depuis 2022. Il est désormais en progression continue et a atteint 38% fin 2023
- 2 - Liens NRO - PM
 - Au cours de 2023, il a été livré 2 814 liens NRO - PM, en augmentation de près 65% par rapport à 2022.
- 3 - FTTE
 - THD Bretagne a mis en service 91 nouveaux sites FTTE au cours de l'année 2023 :
- 4 - Location de génie civil
 - En 2023, 38 commandes d'études et 24 commandes d'accès GC BLO ont été reçues et traitées. .
- 5 - NRA Montée en débit
 - 2 demandes et Signature d'Annexe 4 pour la mise à disposition d'Infrastructures support de la Montée En Débit au Point de Raccordement Mutualisé :

64

Rapport d'activité 2023 DSP

- Ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux et la Commission de Contrôle Financier de Mégalis Bretagne le mardi 11 juin 2024
- Il est proposé :
 - DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2023 du délégataire de service public.

Comité syndical du 20 juin 2023

66

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2023 du délégataire de service public

Réseau Ultra Haut Débit : modifications du catalogue de service



- Le catalogue de de service du Réseau Ultra Haut Débit a fait l'objet d'une modification en 2022 pour intégrer les éléments suivants :
 - Tarif pour un parcours sécurisé forcé
 - Tarif d'engagement moyen et long terme
 - Tarif d'hébergement
- Pour cette nouvelle mise à jour, le site de Pontivy est intégré au catalogue.
- **Il est proposé :**
 - D'ADOPTER** le principe de tarification proposé
 - D'AUTORISER** le Président à signer tout document s'y rapportant

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le principe de tarification proposé
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document s'y rapportant

Le Président invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à poursuivre la présentation avec les budgets supplémentaires 2024.

6. Budget

- Budgets supplémentaires 2024
- Refacturation des charges et recettes au budget annexe BTHD
- Refacturation des charges et recettes au budget annexe RUHD

Comité syndical du 25 juin 2024

68

Budget supplémentaire principal 2024

	Article	Libellé	BP	Exécution	Dépenses	Recettes
écritures d'ordre						
	78	7815	Reprises sur provisions	0,00	5 400,00	+ 5 400,00
	042	777	Recettes et quote-part subvention d'investissement	176 387,20	181 727,20	+ 5 340,00
Ajustement de crédits						
	013	629	Rabais Remises Ristournes	0,00	396,59	+ 400,00
	65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	50,00	250,41	+ 200,00
	75	75888	Autres produits divers de gestion courante	0,00	50,00	+ 50,00
	65	65818	Autres redevances pour concessions	28 416,00	40 000,00	+ 11 584,00
Projet Korrigo Multiservices, Non-compte, Mes-services/bz - emplois supplémentaires et participation Région						
	012	64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	248 000,00	282 000,00	+ 34 000,00
	012	64138	Personnel non titulaire - Primes...	93 000,00	99 000,00	+ 6 000,00
	012	6451	Cotisations à l'URSSAF	201 000,00	213 000,00	+12 000,00
	012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	251 000,00	259 000,00	+ 8 000,00
	74	7472	Régions	795 440,00	1 015 440,00	+232 000,00
Equilibre de la section de fonctionnement						
	023	023	Virement à la section d'investissement	145,75		+ 1 638 291,82
	002	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	+ 1 466 885,82
TOTAL FONCTIONNEMENT					+ 1 710 075,82	+ 1 710 075,82

Comité syndical du 25 juin 2024

69

Reports 2023						
20	2031	Frais d'études	0,00	11 595,00		+ 11 595,00
20	2032	Frais de recherche et développement	0,00	17 480,00		+ 17 480,00
20	2033	Frais d'insertion	0,00	720,00		+ 720,00
20	2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	1 980,00		+ 1 980,00
20	2051	Concessions et droits similaires	0,00	1560,00		+ 1560,00
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	669,43		+ 669,43
21	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 503,87		+ 7 503,87
23	2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	253 232,32		+ 253 232,32
Mobilier et matériel informatique personnel supplémentaire						
21	21838	Autre matériel informatique	81 670,00	91 670,00		+ 9 000,00
21	21848	Autres matériels de bureau	3 000,00	8 000,00		+ 5 000,00
21	2185	Matériel de téléphonie	5 600,00	6 600,00		+ 1 000,00
Ecritures d'ordre ajustement de crédits 2023						
040	13918	Autres subventions d'investissement...	0,00	113,00		+ 120,00
040	13911	Subvention d'investissement actifs amortissables Etat	49 430,00	56 749,00		+ 7 400,00
040	13913	Subvention d'investissement actifs amortissables Départements	5 820,00	3 640,00		- 2 180,00
Equilibre de la section d'investissement						
021	021	Virement de la section de fonctionnement	145,75	0,00		+ 1 638 291,82
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00		+1 711 430,54
16	1641	Emprunts et dettes assimilées	463 533,95	0,00		- 463 533,95
23	2315	Installations, matériels et outillages techniques	0,00	0,00		+ 2 569 107,79
27	275	Dépôts et cautionnements versés	2 500,00	4 500,00		+ 2 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT						+ 2 886 188,41

Comité syndical du 25 juin 2024

70

■ Il est proposé :

- D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget principal 2024 comme ci-dessus.
- D'INSCRIRE la somme de 1 466 885,82 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE la somme de 1 711 430,54 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Comité syndical du 25 juin 2024

71

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.

- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget principal 2024 comme ci-dessus.
- **D'INSCRIRE** la somme de 1 466 885,82 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- **D'INSCRIRE** la somme de 1 711 430,54 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Budget supplémentaire annexe - BTHD 2024



Chapitre	Article	Libellé	BP	Exécution	Dépenses	Recettes	
Equilibre de la section de fonctionnement							
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			+ 0,00	
023	023	Virement à la section d'investissement	20 575 273,90	0,00	- 1 389 200,00		
77	775	Produits des cessions	0,00	2 700 000,00		+ 2 700 000,00	
042	6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation	1 000,00	3 622,00	+ 3 000,00		
Ajustement de crédits : frais Orange EEP et autres produits exceptionnels							
65	6518	Autres redevances pour concessions...	5 000,00	23 000,00	+ 18 000,00		
65	6588	Autres charges diverses de gestion courante	450 050,00	412 000,00	- 18 000,00		
77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00	65 000,00		+65 000,00	
77	778	Autres produits exceptionnels	0,00	4 000,00		+ 4 000,00	
Régularisation rattachement S2 2023 sur des frais de personnel du SOEF							
012	6218	Autres personnels extérieurs	342 705,00	507 905,00	+ 165 200,00		
SR, RLO supplémentaire augmentation des tarifs Orange sur son génie civil							
011	6137	Redevances, droits de passages, servitudes diverses	15 490 766,22	24 490 766,22	+ 5 000 000,00		
67	6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	250 000,00	1 250 000,00	+ 800 000,00		
77	7711	Dépôts et pénalités perçus	250 000,00	1 250 000,00		+800 000,00	
70	70878	Remboursement de frais par des tiers	8 674 000,00	11 474 000,00		+ 2 800 000,00	
Jetite							
011	627	Frais bancaires et assimilés	0,00	30 000,00	+ 30 000,00		
65	66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 000 000,00	5 760 000,00	-760 000,00		
écritures d'ordre							
042	6811	Dotations aux amortissements	6 316 747,00	9 320 000,00	3 000 000,00		
042	777	Quota-part des subventions d'investissement virées au résultat	4 395 040,00	6 400 000,00		2 000 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT					+ 8 369 000,00	+ 8 369 000,00	

Comité syndical du 25 juin 2024

72

Budget supplémentaire annexe - BTHD 2024

Avoirs					
20140001	2153	Installations à caractère spécifiques		250 179,70	+ 250 179,70
20	2033	Frais d'insertion	0,00	720,00	+ 720,00
20	2031	Frais d'études	0,00	8 250,00	+ 8 250,00
Équilibre de la section 0 Investissement					
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	- 14 702 810,92
10	1068	Autres réserves	0,00		+ 26 990 770,85
23	2315	Installations matérielles et outillages techniques	0,00	0,00	+ 50 029 937,55
021	021	Virement à la section de fonctionnement	20 575 273,90	0,00	- 1 389 200,00
16	1641	Emprunts et dettes assimilées (déperes)	46 855 743,32	40 000 000,00	+ 13 144 256,68
16	1641	Emprunts et dettes assimilées (déperes)	12 000 000,00	13 350 000,00	+ 1 350 000,00
Ajustement de crédits					
13	1314	Communes	0,00	97 448,80	+ 97 448,80
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	70 000,00	+ 70 000,00
23	2315	Installations matérielles et outillages techniques	0,00	20 000,00	+ 20 000,00
27	2764	Créances des particuliers et autres personnes de droit privé	22 000 000,00	25 000 000,00	+ 3 000 000,00
Écritures d'ordre					
041	2315	Installations matérielles et outillages techniques	20 000 000,00	21 500 000,00	- 1 500 000,00
041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	20 000 000,00	21 500 000,00	+ 1 500 000,00
040	4816	Emprunts et dettes assimilées (recettes)	1 000,00	3 622,00	+ 3 000,00
040	28031	Amortissement des frais d'études	365 000,00	525 000,00	+ 160 000,00
040	28051	Concessions et droits similaires	17 000,00	3 000,00	- 14 000,00
040	28088	Autres immobilisations incorporelles	632 000,00	388 000,00	- 144 000,00
040	28182	Matériel de transport	2 000,00	0,00	- 2 000,00
040	28153	Installations à caractère spécifique	5 284 747,00	8 300 000,00	+ 3 000 000,00
040	13911	Etat	959 540,00	1 959 540,00	+ 1 000 000,00
040	13914	Communes	0,00	10 000,00	+ 10 000,00
040	13912	Régions	646 500,00	1	+ 350 000,00
040	13913	Départements	382 000,00	682 000,00	+ 300 000,00
040	13917	Budget communautaire	1 232 000,00	1 572 000,00	+ 340 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT					+ 58 139 087,25

Comité syndical du 25 juin 2024

73

Budget supplémentaire annexe - BTHD 2024

■ Il est proposé :

- D'ADOPTER le Budget supplémentaire du budget annexe BTHD 2024 comme ci-dessus.
- D'INSCRIRE la somme de 0,00 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE la somme de 14 702 810,92 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».
- DE VOTER une affectation de résultat au 1068 « Autres réserves » d'un montant de 26 990 770,85 €.

Comité syndical du 25 juin 2024

74

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Budget supplémentaire du budget annexe BTHD 2024 comme ci-dessus.
- **D'INSCRIRE** la somme de 0,00 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- **D'INSCRIRE** la somme de 14 702 810,92 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».
- **DE VOTER** une affectation de résultat au 1068 « Autres réserves » d'un montant de 26 990 770,85 €.

Budget supplémentaire annexe - RUHD 2024



Chapitre	Article	Libellé	BP	Exécution	Dépenses	Recettes
Equilibre de la section de fonctionnement						
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		+ 102 936,33	
74	7472	Régions	478 634,00	581 870,33		+ 25 586,33
Ajustement de crédits						
011	615232	Entretiens et réparations sur réseaux	0,00	300,00	+ 300,00	
012	6215	Personnel affecté à la collectivité de rattachement	24 300,00		+ 3 350,00	
011	6156	Maintenance	588 334,00	111 736,80	-25 000,00	
70	7083	Locations diverses	134 000,00			+56 000,00
Ecritures d'ordre : amortissements						
042	6811	Dotations aux amortissements	515 000,00	542 000,00	+ 27 000,00	
042	777	Recettes et quote-part subventions transférables	515 000,00	542 000,00		+ 27 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT					+ 108 586,33	+ 108 586,33
Reportés 2023						
21	21538	Autres réseaux	0,00	0,00	+ 1 383,74	
13	1312	Subventions transférables Régions	0,00	0,00		+ 135 416,50
Ajustement de crédits						
20	2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	27 200,00	+ 27 200,00	
20	2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	27 200,00		+ 27 200,00
Renouvellement du marché de multiplexage - prise en main du réseau + Equipement NRO Rostrenen et datacenter BCOM						
21	21538	Autres Réseaux	100 000,00	160 000,00	+ 109 000,00	
Ecritures d'ordre : amortissements						
040	281538	Amortissements autres réseaux	195 000,00	234 800,00		+ 39 800,00
040	28033	Amortissements frais insertion	0,00	1 602,00		+ 1 700,00
040	28031	Amortissements frais d'études	293 500,00	26 500,00		- 267 000,00
040	28088	Amortissements autres immobilisations incorporelles	26 500,00	279 000,00		+ 252 500,00
040	13912	Subvention Investissement Actifs amortissables Régions	515 000,00	542 000,00	+ 27 000,00	
Equilibre de la section d'investissement						
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00		+ 223 607,50	
13	1312	Subventions transférables Régions	100 000,00	189 472,74		+ 198 574,74
TOTAL INVESTISSEMENT					+ 388 191,24	+ 388 191,24

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget annexe RUHD 2024 comme ci-dessus.
- D'INSCRIRE** la somme de 102 936,33€ au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE** la somme de 223 607,50 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget annexe RUHD 2024 comme ci-dessus.
- **D'INSCRIRE** la somme de 102 936,33€ au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- **D'INSCRIRE** la somme de 223 607,50 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

- Les charges courantes et générales du Syndicat mixte (loyers, fluides, télécommunications, valorisation des frais de personnel administratif...), font l'objet depuis 2019 d'une imputation au budget annexe sur la base d'une clé de répartition fixée à 50 % des charges du budget principal.
- Au regard de la répartition actuelle des effectifs, il convient désormais de fixer la clé de répartition à 60% à compter des budgets 2024.
- La clé de répartition pour l'imputation des dépenses liées à la prise en charge du Directeur Général est, elle aussi, portée à 60%.

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** le principe d'une nouvelle affectation d'une part des charges courantes et recettes suivantes du Syndicat mixte au budget annexe, sur la base d'une clé de répartition hors marchés spécifiques, et clés identifiées dans les contrats, conventions en cours et dont la répartition est déjà effective
- DE FIXER** globalement pour les recettes cette clé de répartition à 60 % des recettes concernées à compter du 01/07/2024.
- DE FIXER** globalement pour les dépenses cette clé de répartition à 60 % des charges concernées à compter du 01/07/2024.
- D'AUTORISER** le budget annexe BTHD à rembourser et à encaisser de manière trimestrielle les sommes prises en charge jusqu'ici par le budget principal sur la base de certificats administratifs.
- D'AMENDER** les contrats et conventions lorsque cela se justifie, pour répartir précisément les charges à répartir sur les budgets.
- D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le principe d'une nouvelle affectation d'une part des charges courantes et recettes suivantes du Syndicat mixte au budget annexe, sur la base d'une clé de répartition hors marchés spécifiques, et clés identifiées dans les contrats, conventions en cours et dont la répartition est déjà effective
- **DE FIXER** globalement pour les recettes cette clé de répartition à 60 % des recettes concernées à compter du 01/07/2024.
- **DE FIXER** globalement pour les dépenses cette clé de répartition à 60 % des charges concernées à compter du 01/07/2024.
- **D'AUTORISER** le budget annexe BTHD à rembourser et à encaisser de manière trimestrielle les sommes prises en charge jusqu'ici par le budget principal sur la base de certificats administratifs.
- **D'AMENDER** les contrats et conventions lorsque cela se justifie, pour répartir précisément les charges à répartir sur les budgets.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

- Concernant les dépenses liées à la prise en charge en direct par le Syndicat mixte de son Directeur général :
 - **D'ADOPTER** le principe d'une affectation des dépenses suivantes du Syndicat mixte au budget annexe, sur la base d'une clé de répartition :
 - Salaires et charges
 - Frais de déplacements, carburants et prestations de services courantes
 - **DE FIXER** cette clé de répartition à 60 % des charges concernées à compter des budgets 2024 à compter du 01/01/2024.
 - **D'AUTORISER** le budget annexe BTHD à rembourser de manière trimestrielle les sommes prises en charge jusqu'ici par le budget principal sur la base de certificats administratifs.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le principe d'une affectation des dépenses suivantes du Syndicat mixte au budget annexe, sur la base d'une clé de répartition :
 - Salaires et charges
 - Frais de déplacements, carburants et prestations de services courantes
- **DE FIXER** cette clé de répartition à 60 % des charges concernées à compter des budgets 2024 à compter du 01/01/2024.
- **D'AUTORISER** le budget annexe BTHD à rembourser de manière trimestrielle les sommes prises en charge jusqu'ici par le budget principal sur la base de certificats administratifs.

- Les dépenses de personnel prises en charge par le budget annexe BTHD et les dépenses administratives prises en charge par le budget principal font l'objet d'une imputation au budget annexe RUHD depuis 2019.
- Afin de mieux refléter la réalité des temps passés par les équipes sur le projet Réseau Ultra Haut Débit, il convient de modifier les règles de refacturation entre budgets à compter de l'exercice 2024.

■ **Il est proposé :**

- DE FIXER** la clé de répartition suivante pour les charges assumées par le budget annexe BTHD et à affecter au budget annexe RUHD :
 - 31% des charges de personnel relatives au poste de responsable des services opérateurs ;
 - 3% des charges de personnel relatives au poste de directeur du projet Bretagne Très Haut Débit.
- DE FIXER** annuellement les charges assumées par le budget principal et à affecter au budget annexe RUHD sur la base des résultats de la comptabilité analytique.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE FIXER** la clé de répartition suivante pour les charges assumées par le budget annexe BTHD et à affecter au budget annexe RUHD :
 - 31% des charges de personnel relatives au poste de responsable des services opérateurs ;
 - 3% des charges de personnel relatives au poste de directeur du projet Bretagne Très Haut Débit.
- **DE FIXER** annuellement les charges assumées par le budget principal et à affecter au budget annexe RUHD sur la base des résultats de la comptabilité analytique.

6. Ressources Humaines

- Modifications du tableau des effectifs

Modifications du tableau des effectifs

- Dans le cadre de la convention relative aux projets KorriGo Multiservices, mon-compte.bzh et mes-services.bzh, il convient de procéder à la création de 3 emplois non permanents à temps complet sur la base des articles L332-24 à L332-28 du Code Général de la Fonction Publique (contrat de projet) pour une durée de 2 ans à compter de la date de recrutement des agents :
 - Un chef de projet pour les aspects mon-compte/mes-services - cadre d'emploi des ingénieurs, rémunération selon l'indice majoré maximum 583 en cas de recrutement d'un non titulaire ;
 - Un expert technique sur le volet mon-compte/mes-services - cadre d'emploi des ingénieurs, rémunération selon l'indice majoré maximum 583 en cas de recrutement d'un non titulaire ;
 - Un chargé de mission pour la promotion et l'accompagnement sur l'ensemble des 3 projets - cadre d'emploi des attachés et des ingénieurs, rémunération selon l'indice majoré maximum 550 en cas de recrutement d'un non titulaire.
- **Il est proposé :**
 - DE CREER** les 3 emplois non permanents prévus ci-dessus ;
 - MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CREER** les 3 emplois non permanents prévus ci-dessus ;
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.



7. Modifications statutaires

- Annexe financière des statuts fixant la participation statutaire des membres pour la période 2025-2029
- Ce qui ne change pas
 - Montant global de la participation statutaire = 1 760 656 €
 - Montant par collège
 - Région : 568 220 €
 - Départements : 920 000 €
 - EPCI > 50 000 hab : 201 950 €
 - EPCI 20 000 - 50 000 hab : 57 286 €
 - EPCI < 20 000 hab : 13 200 €
- Ce qui change
 - Montant pour chaque membre revu sur la base des populations légales 2021 Insee (vs populations légales 2011)
- Ce projet sera soumis au vote lors du Comité syndical du 15 novembre 2024 (orientations budgétaires 2025)

Membres	Participation statutaire 2020-2024	Participation statutaire 2025-2029
Collège n°1		
REGION BRETAGNE	568 220,00 €	568 220,00 €
Collège n°2		
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	284 894,43 €	297 669,48 €
DEPARTEMENT DU FINISTERE	257 284,14 €	249 783,54 €
DEPARTEMENT DU MORBIHAN	207 882,16 €	208 330,56 €
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	169 939,28 €	164 216,42 €
Collège n°3		
RENNES METROPOLE	39 486,00 €	40 749,80 €
BREST METROPOLE	20 009,00 €	18 457,95 €
LORIENT AGGLOMERATION	19 132,00 €	17 990,66 €
GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION	15 839,00 €	15 256,46 €
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	14 684,00 €	13 354,05 €
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	9 671,00 €	8 848,44 €
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	9 589,00 €	8 732,42 €
DINAN AGGLOMERATION	8 970,00 €	9 017,59 €
SAINT MALO AGGLOMERATION	7 813,00 €	7 499,63 €
VITRE COMMUNAUTE	7 454,00 €	7 207,68 €
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	7 076,00 €	6 407,59 €
MORLAIX COMMUNAUTE	6 356,00 €	5 652,09 €
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	5 343,00 €	7 838,27 €
QUIMPERLE COMMUNAUTE	5 220,00 €	4 928,91 €
FOUGERES AGGLOMERATION	5 219,00 €	4 883,62 €
CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	4 741,00 €	4 518,07 €
LAMBALLE TERRE ET MER	4 400,00 €	5 974,01 €
REDON AGGLOMERATION	4 400,00 €	5 821,41 €
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	3 500,00 €	4 489,06 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU DAULAS	3 048,00 €	4 322,27 €

Membres	Participation statutaire 2020-2024	Participation statutaire 2025-2029
Colleges n°4		
PAYS D'ROISE COMMUNAUTE	2 967,00 €	3 075,41 €
PONTMY COMMUNAUTE	2 950,00 €	2 871,33 €
VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTE	2 718,00 €	2 773,67 €
DE L'OUST À BROCELIANDE COMMUNAUTE	2 650,00 €	2 453,70 €
PLOERWEL COMMUNAUTE	2 600,00 €	2 636,03 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES DU PAYS DES ABERS	2 574,00 €	2 598,49 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	2 458,00 €	2 353,93 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES DU VAL D'ILLE - AUBIGNE	2 200,00 €	2 394,52 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES BRETAGNE ROMANTIQUE	2 102,00 €	2 250,74 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	2 096,00 €	2 080,72 €
HAUT-LEON COMMUNAUTE	2 070,00 €	1 962,79 €
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	2 050,00 €	2 022,22 €
LEFF ARWOR COMMUNAUTE	2 035,00 €	1 975,72 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES COTE D'EMERAUDE	2 000,00 €	1 755,72 €
COMMUNAUTE LESNEVEN - COTES DES LEGENDES	1 792,00 €	1 713,94 €
CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	1 784,00 €	1 670,24 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES DU PAYS FOUESNANTAIS	1 759,00 €	1 802,90 €
ROI MORVAN COMMUNAUTE	1 704,00 €	1 540,88 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES ARC SUD BRETAGNE	1 647,00 €	1 785,99 €
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	1 622,00 €	1 672,85 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES DE SAINT MEEN MONTAUBAN	1 607,00 €	1 683,67 €
MONTFORT COMMUNAUTE	1 557,00 €	1 633,13 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME	1 552,00 €	1 394,36 €
LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE	1 530,00 €	1 713,45 €
PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	1 493,00 €	1 704,50 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY	1 490,00 €	1 415,37 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	1 460,00 €	1 478,96 €
QUESTEWBERT COMMUNAUTE	1 419,00 €	1 504,51 €
COUESNON-MARCHES DE BRETAGNE	1 400,00 €	1 366,26 €
Colleges n°5		
BROCELIANDE COMMUNAUTE	1 200,00 €	1 200,00 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES DU KREIZ BREIZH	1 200,00 €	1 200,00 €
DOUARNEZ COMMUNAUTE	1 200,00 €	1 200,00 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	1 200,00 €	1 200,00 €
BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE	1 200,00 €	1 200,00 €
BAUD COMMUNAUTE	1 200,00 €	1 200,00 €
POHER COMMUNAUTE	1 200,00 €	1 200,00 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES DU CAP SIZUN - POINTE DU RAZ	1 200,00 €	1 200,00 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES DE HAUTE CORNOUAILLE	1 200,00 €	1 200,00 €
MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	1 200,00 €	1 200,00 €
COMMUNAUTE DE COWWUNES DE BELLE-ILE-EN-MER	1 200,00 €	1 200,00 €

8. Désignations

- Désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'association AVICCA

- Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne adhère depuis de nombreuses années à l'AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel).

- **Il est proposé :**
 - **DE PROCEDER** à la désignation de Stéphane PERRIN-SARZIER (Région Bretagne) comme représentant du Président à l'assemblée générale de l'association AVICCA.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** à la désignation de Stéphane PERRIN-SARZIER (Région Bretagne) comme représentant du Président à l'assemblée générale de l'association AVICCA.

- Jeudi 28 novembre 2024 - Journée Services Numériques à Locminé (56)

- Vendredi 15 Novembre 2024 - 17h : Comité syndical
 - Orientations budgétaires 2025

- Lundi 16 décembre 2024 - 17h : Comité syndical
 - Vote des budgets 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45